

## Séance du 09/09/2005

L'an deux mil cinq , à 20 Heures 30, le 09 Septembre  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 02/09/2005, s'est réuni en la  
Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, JEUDY François, CORNU Jacques, DREVET Jean-  
Christophe, KLINGUER Ferdinand, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole,  
HINGER Christophe, LABART Aurélie.

Absent(s) et excusé(s) : , GAY Antoine, JUNIER Norbert.

Absents(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance: LABART Aurélie

### **EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

**(Présents : 09- POUR :09 – CONTRE :00-ABSTENTION :00)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'objet : REFECTION TOITURE  
EGLISE ET CLOCHER EGLISE ; il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance des diverses propositions de prêt et  
après en avoir délibéré ;

-décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les  
caractéristiques sont les suivantes :

\*Montant : **70000.00 €**

Durée : **30 ans**

Taux fixe : **3.85%**

Périodicité : **Trimestrielle**

Frais, commissions et parts sociales : /

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le  
Contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

### **RENOUVELLEMENT BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

**(PRESENTS : 09 – POUR : 09- CONTRE :00-ABSTENTION : 00)**

Les membres présents désignent ces trois personnes pour siéger au bureau de l'Association  
Foncière :

\*Mr GAY Antoine \* Mr RENARD Christian \* Mr BOUCHESEICHE Jean

Ces personnes sont propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de la Commune  
De Battrans.

### **CARTE COMMUNALE**

**(PRESENTS : 09 ;POUR : 09 - CONTRE :00 - ABSTENTION : 00)**

Les membres présents après en avoir délibéré ;

-décident de prescrire à l'élaboration d'une carte communale

-chargent le Maire de lancer une consultation de cabinets d'études et géomètres en vue  
de l'élaboration de la carte communale

### **AGENT - A C M O**

**(PRESENTS : 09 - POUR :09-CONTRE : 00 - ABSTENTION :00)**

Le décret N°2000-542 du 16 Juin 2000 , relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail dans  
La Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités de désigner un Agent Chargé  
De la Mise en Œuvre ( A C M O) des règles d'hygiène et de sécurité. Au delà des missions  
Imposées par la réglementation, ce référent a un véritable rôle d'animateur de la prévention  
des risques professionnels au sein de la collectivité ; après en avoir délibéré ;

\*Mme Christine LAMBERT est désignée A C M O

**Demande de certificat d'urbanisme de Xavier DAGUET**

**(PRESENTS : 09 - POUR : 00 - DEFAVORABLE : 07 -ABSTENTION : 02)**

Le Maire présente la demande de Certificat d'Urbanisme de Xavier DAGUET concernant le terrain SECTION ZA N°78 ; 8917 m<sup>2</sup> ;

\*compte tenu de la proximité de la station d'épuration par lagunage naturel et des risques de nuisances possibles ; le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande (lors de la construction de cette station , les services de l'Etat avaient imposé son éloignement à 100 m des premières habitations).

**- « Chemin des morts » - Modification de tracé**

**(PRESENTS :09- POUR : 09 – CONTRE : 00- ABSTENTION :00)**

Suite à la demande de Mr CORNU Jacques ; le Maire présente le projet de nouveau tracé ; qui suit le réseau d'eaux usées jusqu'à la limite de la parcelle de Mme BROS qui rejoint ensuite la grande rue en longeant et séparant les propriétés de Mr CORNU et de Mme BROS ;

les membres présents ;

- donnent un avis favorable, étant entendu que Mr CORNU prend à sa charge les frais de bornage et annexes à cette transaction
- chargent le Maire de prendre contact avec un géomètre pour l'exécution de la présente délibération.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Plusieurs conseillers interrogent le Maire au sujet de la « **ruelle Pruneau** » d'une part et la sécurité au carrefour « Grande rue – CD 178 ». Le Maire rappelle que le programme de voirie 2005 devrait être exécuté prochainement et qu'il prévoit la réfection de cette ruelle afin de la réserver au passage des piétons ; l'aménagement prévoit d'y empêcher l'accès et le stationnement de véhicules. De cette façon les piétons éviteront le passage dangereux du carrefour.

L'église sera ouverte aux visites Dimanche 18 septembre de 14 h à 17 h. dans le cadre des journées du patrimoine. Le Prêtre affectataire est favorable à cette initiative. Quelques conseillers seront sollicités pour l'accueil, et l'association « Pierre et Paul » pourra faire une collecte au profit de la restauration de l'intérieur de l'édifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 45.

LE MAIRE.